

La démocratisation de l'Union européenne et l'utilisation d'Internet dans la politique de communication de l'Union européenne

Olivier Le Saëc

► **To cite this version:**

Olivier Le Saëc. La démocratisation de l'Union européenne et l'utilisation d'Internet dans la politique de communication de l'Union européenne. 2010. sic_00656332

HAL Id: sic_00656332

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00656332

Preprint submitted on 4 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La démocratisation de l'Union européenne et l'utilisation d'Internet dans la politique de communication de l'Union européenne

Olivier Le Saëc, <lesaecolivier@hotmail.com>

Université Montpellier 3 & Centre d'Etude et de Recherche en Information et Communication

Alors que les avancées institutionnelles de l'Union européenne se caractérisent par une démocratisation du système politique européen, il demeure que l'Union européenne fait face à un problème de légitimité populaire. Ce manque de soutien populaire a été mis en avant comme résultant d'un « déficit de communication » des institutions européennes. Cette communication nous permettra de porter notre attention sur les principes organisationnels de la politique de communication de l'Union européenne en réalisant sa détermination collective et la marge de manœuvre limitée de la Commission européenne vis-à-vis des Etats membres pour « communiquer l'Europe ». Ainsi, face à la responsabilité de la Commission et à son incapacité de contraindre les Etats membres d'appliquer la politique de communication déterminée collectivement, nous réaliserons que l'utilisation d'Internet s'avère être l'utilisation d'un objet technique de communication pour essayer de communiquer directement avec les citoyens en dépassant les « gate keepers » que sont les Etats membres afin de renforcer le caractère démocratique de l'Union européenne.

Bien que *la démocratie [soit] devenue le caractère politique commun de l'Europe*,¹ et alors que *l'ambition européenne constitue une des plus grandes utopies de l'humanité, surtout depuis qu'il a été décidé d'y associer les peuples*,² l'existence d'une baisse récurrente de la participation des citoyens aux élections européennes met en tension le phénomène de démocratisation de l'Union et la faible légitimité populaire de l'intégration européenne. En parallèle de ces phénomènes, le développement de la « société de la communication » tend à faire appréhender Internet comme facteur de *changement profond et planétaire [car] il implique de nouvelles manières de communiquer, de nouvelles structures économiques et sociales et de nouveaux modes de gouvernance*.³ De plus, comme l'Union européenne se trouve dans un système d'interactions complexes avec les citoyens, et, comme il est communément admis que *le système politique qui assure la régulation de l'ordre social dépend principalement de la fonction de communication*,⁴ il s'avère intéressant de porter notre attention sur l'utilisation d'Internet dans la politique de communication de l'Union.

Face à ces considérants, nous focaliserons notre attention sur la démocratisation de l'Union européenne, sur la politique de communication de l'Union européenne et sur l'utilisation d'Internet dans cette dernière en répondant à la problématique suivante : Que nous révèle l'utilisation d'Internet dans la politique de communication l'Union européenne sur le phénomène de démocratisation de l'organisation européenne? Nous constaterons que la dynamique de démocratisation de l'Union confère une place accrue aux citoyens dans la vie politique européenne renforçant ainsi l'importance de la légitimité populaire pour l'intégration européenne. Ensuite, l'étude des principes organisationnels de la politique de communication de l'Union et la mise en avant des caractéristiques d'Europa, le portail Internet de l'Union, nous permettra de prendre conscience de la marge de manœuvre limitée de la Commission pour communiquer avec les citoyens. Ainsi, nous réaliserons que face au

¹ Morin E., *Penser l'Europe*. Gallimard. Paris. 1990. P. 242

² Wolton D., *Naissance de l'Europe démocratique*. Flammarion. Paris. 1993. P.5.

³ Commission européenne, *L'Europe en mouvement. Vers une Europe de la Connaissance*. Bruxelles. Oct. 2002. P.4

⁴ Cotteret J.M., *Gouverner, c'est paraître*. Quadrige/PUF. Paris. 1997. P. 113

déficit chronique d'information ⁵ sur l'Union européenne, la Commission a placé l'Internet au centre des activités de communication dans le contexte du programme Commission en ligne. ⁶

La démocratisation de l'Union européenne

Depuis plus de cinquante ans, la nécessité de dépasser les tensions nationalistes et l'idéal humaniste ont conduit les pays européens à sortir de leur isolement pour structurer et organiser leurs relations dans un nouveau construit organisationnel, l'Union européenne. S'il est vrai qu'initialement, la construction européenne ne découle pas d'un mouvement populaire, mais de l'action d'acteurs politiques nationaux ayant connus et subit la guerre, l'histoire institutionnelle européenne nous permet de constater l'existence d'une tendance de fond, la démocratisation de l'Union européenne. Au-delà des différentes évolutions institutionnelles, deux événements semblent concrétisés de grandes avancées pour la démocratisation de l'Union, la ratification du Traité de Maastricht et la mise en œuvre du traité de Lisbonne ; mais, ces deux avancées institutionnelles ont aussi concrétisé l'émergence d'une nouvelle problématique, la légitimité populaire de l'Union européenne.

Le Traité de Maastricht

La structuration des relations des pays européens au sein de ce nouveau construit organisationnel nous conduisent à constater que l'Union européenne se caractérise par le fait que ce sont bien des *acteurs, relativement libres et autonomes, qui [ont créé] un système. [Et.] ils le font fonctionner à travers un réseau de relations où ils négocient, échangent, prennent des décisions.*⁷ Ainsi, les Etats coopèrent au sein d'un système organisationnel qui structure leurs conduites dans des relations d'interdépendance. Le principe d'intégration, *processus politique qui vise à rapprocher les Etats membres autant que possible par la mise en place d'une autorité commune supranationale et la définition de domaines d'action limités,*⁸ initialement conceptualisé comme un moyen d'éviter un nouvel affrontement entre les nations, au travers les différentes avancées institutionnelles, nous a permis d'aboutir à la constitution d'une réelle communauté politique dont le Traité de Maastricht et son mode de ratification furent sa concrétisation.

Au-delà des avancées institutionnelles dépassant la logique intergouvernementale en conférant plus de pouvoir au Parlement européen, le mode de ratification du Traité de Maastricht permis de lancer la dynamique d'un *processus d'appropriation par le grand public.*⁹ En effet, alors qu'il semblait que *l'union telle que la [dessinèrent] les élites européennes [fut] la seule possible,*¹⁰ le fait de soumettre à ratification populaire ce nouveau traité concrétisa un changement radical, car elle permit d'offrir la possibilité aux citoyens de se prononcer directement sur l'Union et son fonctionnement. Ainsi, le mode de ratification du Traité de Maastricht symbolise le passage d'une Union européenne élitiste et

⁵ Commission européenne, *Quelle Europe ? La construction européenne vue par les Français*. Flash Eurobaromètre 178. Janvier 2006.

⁶ Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'internet. Faire participer les citoyens*. SEC(2007)1742. Bruxelles. 21 décembre 2007. P.3.

⁷ Bernoux P., *La sociologie des organisations*, Editions du Seuil. Paris.1985.

⁸ Fontaine P. & Malosse H., *L'Europe de A à Z*. Bruylant.2006. P.182.

⁹ Wolton, *Naissance de l'Europe démocratique*, 1993.

¹⁰ Dacheux E., *Ne pas confondre le symptôme et la maladie. Analyse critique de la politique de communication de l'Union européenne*. Actes du XIVème congrès national de la SFSIC « Questionner l'internationalisation. Cultures, acteurs, organisations, machines ». Université Montpellier 3. Juin 2004. P. 115.

technocratique à une Union européenne démocratique car la ratification du traité *a été sans doute l'occasion de la première approche politique de l'Europe par les citoyens.*¹¹

La mise en œuvre du Traité de Lisbonne

Bien que l'Union européenne soit devenue une réalité politique après le référendum sur le Traité de Maastricht, nous ne pouvons que constater l'émergence de critiques de l'Union européenne se caractérisant par la baisse régulière de participation aux élections européennes et par le rejet du Traité Constitutionnel par les citoyens de deux pays fondateurs de l'Union. Ainsi, alors que l'année 2005 devait être synonyme de la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, nous n'avons pu que constater une forme de rejet de l'intégration européenne signifiant l'existence d'une remise en question par les citoyens de la légitimité de l'Union.

Alors que *jusqu'ici les citoyens ne se préoccupaient guère des questions européennes tandis que les rédactions faisaient peu d'efforts pour intéresser les citoyens aux enjeux européens. Le débat sur le référendum semble [avoir] marquer la fin de ce cycle.*¹² Même si la baisse régulière de la participation aux élections européennes peut relativiser la notion d'intérêts des citoyens pour l'Union européenne, le référendum sur le Traité constitutionnel européen aura été l'occasion d'un intense débat public et d'une forte participation populaire. Le « non » français aura contribué à une grande période d'instabilité institutionnelle qui se clôtura par la ratification par la voie gouvernementale du Traité de Lisbonne.

Ce Traité, alors qu'il écarte toutes les dispositions pouvant ressembler à une constitution (symboles, hymne,...), fusionne l'Union et les Communautés européennes, crée un poste de Président permanent du Conseil européen, renforce le pouvoir du Parlement européen et renforce le principe de subsidiarité pour les Parlements nationaux, *il prévoit qu'une pétition recueillant au moins un million de signatures dans plusieurs Etats membres peut inviter la Commission à prendre une initiative législative.*¹³ Ainsi, l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, en janvier 2010, concrétise une démocratisation de l'Union en instituant un renforcement du Parlement européen, en renforçant le caractère démocratique de l'Union par la promotion de la citoyenneté européenne et en impliquant davantage la société civile dans le processus décisionnel. Ainsi, L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne peut s'appréhender comme *un approfondissement de l'union européenne, ayant pour finalité à la fois de consolider politiquement et de donner du ressort à l'union monétaire par une harmonisation progressive des politiques fiscales, sociales et économiques des Etats membres [en permettant] de regagner, à ce niveau, les capacités d'action que les Etats nationaux ont perdues.*¹⁴

Donc, le mode de ratification du Traité de Maastricht, les débats lors du référendum sur le Traité constitutionnel et la mise en œuvre du Traité de Lisbonne confirment la dynamique de démocratisation de l'Union et l'intégration des citoyens dans la vie politique européenne. Néanmoins, malgré cette démocratisation de l'Union, l'Europe fait face à une crise de légitimité populaire se concrétisant par un manque de soutien populaire pouvant remettre en question l'Union européenne dans ses fondements.

¹¹ Wolton, *Naissance de l'Europe démocratique*, 1993

¹² Dacheux E., *Réflexions sur la couverture audiovisuelle du référendum français*. Annuaire français des relations internationales. Volume VII. La documentation française. 2006.

¹³ Fontaine P. & Malosse H., *L'Europe de A à Z*. Bruylant. 2006. P.181

¹⁴ Habermas J., *Sur l'Europe*. Bayard. 2006. P.66

Les principes organisationnels de la politique de communication de l'Union européenne

Après avoir constaté l'émergence d'une situation paradoxale entre la dynamique de démocratisation de l'Union européenne et la crise de légitimité populaire de l'Union, puisqu'il est communément admis que cette situation est due à un manque d'information de la part des institutions européennes et que *l'extension de l'information a pour conséquence la participation de plus en plus grande du citoyen à la politique qui lui est appliquée*,¹⁵ nous allons porter notre attention sur les principes organisationnels de la politique de communication de l'Union européenne. L'étude de cette dernière nous permettra de prendre conscience de l'existence d'une coopération inter institutionnelle pour la communication, de la responsabilité première de la Commission européenne, et de la liberté des Etats membres d'appliquer ladite politique de communication de l'Union.

La coopération inter institutionnelle pour la communication de l'Union européenne

En 2001, face au déclin constant de la participation des citoyens aux élections européennes, une tentative de réforme de la politique de communication de l'Union conduisit à la clarification des principes organisationnels et des responsabilités entre les institutions européennes. Il en découla la création du Groupe Inter institutionnel de l'Information lequel concrétisa la création d'une direction politique pour la stratégie de la communication.

Ainsi, l'avancée institutionnelle découlant de la réforme de la politique de communication de l'Union est la création du Groupe Inter institutionnel de l'Information (GII) qui est l'organe central de la coopération entre les Institutions européennes. Ce groupe a comme fonction de *surveiller le bon fonctionnement de la coopération entre les institutions [et de] dresser le bilan de l'avancement et de définir des orientations au sujet des activités générales et spécifiques d'information*.¹⁶ Au sein du GII, les trois Institutions européennes sont représentées par le vice-président pour le Parlement européen, la vice-présidente de la Commission, et le Ministre des Affaires européennes de l'Etat membre présidant le Conseil de l'Union européenne. Cette représentation au plus haut point institutionnel tend à dépasser les blocages techniques dans le but de valider les orientations de la politique de communication. Ainsi, le Groupe Inter institutionnel pour l'Information est devenu l'organe central de décision pour la politique de communication de l'Union, et, il est le symbole d'une prise de conscience de la nécessité d'une coopération inter institutionnelle afin de donner une direction politique pour la politique de communication.

La responsabilité première de la Commission européenne

Au-delà des rôles que les Traités ont conférés à la Commission, il s'avère qu'elle a la responsabilité première pour la politique de communication de l'Union. La Commission est la seule responsable de la politique de communication et l'existence d'un « déficit de communication » avec les citoyens a conduit à la *Commission a [faire] de la communication l'un des objectifs stratégiques de son mandat, la reconnaissant pleinement comme une politique à part entière*¹⁷ se concrétisant par la création d'un poste de Commissaire européen en charge des relations inter institutionnelles et de la stratégie de la communication en 2004. Ainsi, la Commission est responsable de l'organisation et de la réalisation de la politique de

¹⁵ Cotteret J.M., *Gouverner, c'est paraître*. Quadrige, Presses Universitaires de France. 1997. P. 113

¹⁶ Commission européenne, *Un nouveau cadre de coopération pour les activités concernant la politique d'information et de communication de l'Union européenne*. COM (2001) 354 final. 27.6.2001.P.8

¹⁷ Commission européenne, *Plan d'action de la Commission relatif à l'amélioration de la communication sur l'Europe*. 20 juillet 2005. P.2

communication de l'Union. Elle a en charge de *développer une stratégie de communication correspondant à chaque thème d'information prioritaire (messages, cibles, moyens d'action, calendrier, budget)*¹⁸ et d'élaborer les principaux messages de communication et de les tester avant de proposer *au Parlement européen et aux Etats membres de travailler ensemble pour la mise en œuvre des décisions prises au niveau du GII.*¹⁹

La liberté des Etats membres d'appliquer la politique de communication

Bien que la Commission soit responsable de la politique de communication de l'Union, il apparaît que *sans le soutien actif des autorités nationales ou régionales, les Institutions européennes demeureront dans l'incapacité d'atteindre ou de sensibiliser le citoyen lui-même.*²⁰ Ainsi, il s'avère que *chaque Etat membre demeure libre de souscrire ou non à la stratégie ou aux messages proposés,*²¹ bien qu'une fois la stratégie définit et validée par le Groupe inter institutionnel de l'Information, la mise en œuvre de la politique de communication repose sur la complémentarité de l'action des Institutions européennes et des Etats membres, qui sont *la source d'information sur les enjeux européens jugée la plus fiable par les citoyens de l'Union.*²² Ainsi, nous voyons apparaître que la Commission a une marge de manœuvre limitée vis-à-vis des Etats membres pour la réalisation de la politique de communication de l'Union européenne.

Force est de constater que même si *la Commission souhaite [délaissier] une approche allant du sommet vers la base, [et que] celle-ci placera le public au cœur de son action et sera axée sur des thèmes intéressant les citoyens,*²³ il s'avère que la Commission est dépendante des Etats membres pour l'application de politique de communication dont elle a la responsabilité première, car, *le flux de communication n'est pas unidirectionnel et direct, pointé sur le seul récepteur, il est en réalité à deux étages et indirect, transitant par « le médiateur ».*²⁴ Donc, il est confirmé l'importance du rôle des Etats membres dans la politique de communication de l'Union, mais, nous voyons surtout le fait que *le contrôle de l'information est l'un des attributs du leader d'opinion pour Lewin qui utilise à son propos le nom de gatekeeper (en français, gardien, contrôleur ou sélectionneur de l'information).*²⁵ Ainsi, ces phénomènes de responsabilité collective et de « non-réalisation » de la politique de communication par les Etats membres mettent en évidence la liberté et le pouvoir de ces derniers dans le système politique européen en engageant *leur autonomie dans les zones mal réglementées de l'organisation.*²⁶ Donc, nous voyons que la politique de communication de l'Union, comme dans tout construit humain, laisse une grande liberté aux Etats membres puisqu'ils apparaissent comme des « gate keepers » dont *le contrôle de l'information est l'un des attributs.*²⁷

¹⁸ Commission européenne, *Une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne.* COM (2002) 350 final. Le 2.7.2002. P.22

¹⁹ Commission européenne, *Une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne.* Op. Cit. P.22

²⁰ Commission européenne, Op. Cit. P.21

²¹ Commission européenne, Op. Cit. P.22

²² Dacheux E., *Réflexions sur la couverture audiovisuelle du référendum français.* Annuaire français des relations internationales. Volume VII. La documentation française. 2006.

²³ Commission européenne, *Stratégie politique annuelle pour 2006.* Communication de la commission au Parlement européen et au Conseil. Mars 2005. P.4

²⁴ Maigret E., *Sociologie de la communication et des médias.* Armand Colin. 2003.P.77

²⁵ Maigret E., *Sociologie de la communication et des médias.* Armand Colin. 2003.P.78

²⁶ Bernoux P., *La sociologie des organisations,* Editions du Seuil. Paris.1985.P.132

²⁷ Maigre E., *Sociologie de la communication et des médias.* Armand Colin. 2003.P.78

Les caractéristiques d'Europa

Après avoir constaté la dynamique de démocratisation de l'Union européenne et pris connaissance des principes organisationnels de la politique de communication de l'Union, il s'avère important de porter notre attention sur Europa, le portail Internet de l'Union, et plus particulièrement, sur le contexte de sa création et ses spécificités.

Le contexte de la création d'Europa

Suite à la réunion ministérielle du G7 sur la société de l'information organisée à Bruxelles en 1995, La Commission a créé le site Internet Europa qui est rapidement devenu le portail Internet de l'Union européenne. *Son but initial était de devenir un instrument s'inscrivant dans la politique de transparence des Institutions de l'Union européenne.*²⁸ Ce site Internet regroupe les informations diffusées par l'ensemble des Institutions de l'Union. Europa a comme principale caractéristique de regrouper plusieurs millions de documents et plusieurs bases de données ouvertes au public, dont, *entre novembre 2000 et novembre 2001, environ 500 millions de documents ont été consultés ou téléchargés depuis ce site,*²⁹ et, dont ses *utilisateurs principaux [sont] le monde des affaires, les administrations nationales, les universités, les organisations non gouvernementales et les médias.*³⁰

Les spécificités d'Europa

Au début des années 2000, la Commission a constaté que *les possibilités d'interactivité qu'offre Internet restent peu exploitées [...et que] tel qu'il se présente actuellement, le site de la Commission risque fort d'éclater en un labyrinthe de sites dispersés.*³¹ Alors, en raison de sa valeur stratégique, pour être le *moteur de la transition d'une bureaucratie pesante vers une démarche véritablement tournée vers les citoyens,*³² la Commission a défini un plan pour la réalisation d'Europa « deuxième génération », car, *la Commission doit être dans le peloton de tête en ce qui concerne la mise en œuvre des techniques faisant appel à l'Internet, car il n'y a pas d'autre voie de salut pour faire face à l'accroissement de la demande et pour offrir un service vraiment digne de ce nom.*³³ Ainsi, il apparaît que la Commission souhaite placer *l'Internet au centre des activités de communication dans le contexte du programme « Commission en ligne ».*³⁴ Dans ce but, en 2004, le site Europa est devenu accessible en vingt langues, la législation communautaire a été traduite dans les langues 23 langues officielles de l'Union, et d'autres pages d'information générale dans les nouvelles langues ont été rendues accessibles afin qu'Europa reste *un point de référence européen important pour l'information sur les questions communautaires, complétant ainsi les sites des administrations nationales.*³⁵

Ainsi, la création d'Europa deuxième génération est révélateur du fait qu'Europa soit devenu l'outil central de la politique de communication de l'Union afin que la *commission* [soit]

²⁸ Commission européenne, *Livre blanc sur la gouvernance européenne. Commission européenne.* COM 2001. 428 final. Bruxelles. 2001.

²⁹ Commission européenne, *Rapport général de l'Union européenne de 2001.* Bruxelles. 2002. P.21

³⁰ Commission européenne, *Rapport général de l'Union européenne de 2001.* Bruxelles. 2002. P.21

³¹ Commission européenne, *Vers la commission en ligne : Europa 2ème génération.* Service presse et communication. Bruxelles. 07.2001. D (2000). P.7.

³² Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'Internet. Faire participer les citoyens.* SEC(2007)1742 Bruxelles, le 21 déc. 07. P.5

³³ Commission européenne, *Livre blanc sur la réforme.* Bruxelles. 2001. P.9

³⁴ Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'Internet. Faire participer les citoyens.* SEC(2007)1742 Bruxelles, le 21 déc. 07. P.3

³⁵ Commission européenne, *Vers la commission en ligne : Europa 2ème génération.* Service presse et communication. Bruxelles. 07.2001. D(2000). P. 7.

*dans le peloton de tête en ce qui concerne la mise en œuvre des techniques faisant appel à l'Internet,*³⁶ même s'il demeure qu'*Europa* reste encore méconnu de la majorité des citoyens de l'Union.³⁷

Donc, il s'avère que la *commission mise sur Internet pour tout à la fois, assurer la transparence des institutions (mise en ligne des textes de travail), nouer un dialogue entre les citoyens et les institutions (accès par mèl aux Commissaires et aux fonctionnaires européens), et faire advenir un espace public de taille européen.*³⁸ Mais, au-delà de ces objectifs, l'utilisation d'Internet par la Commission peut être appréhendée comme une tentative de dépassement des Etats membres pour informer directement les citoyens puisque *l'Internet semble jouer un rôle de plus en plus important en tant que moyen rentable de communication avec les citoyens d'Europe.*³⁹ Alors, la marge de manœuvre limitée de la Commission pour la réalisation de la politique de communication de l'Union nous conduit à percevoir l'utilisation d'Internet comme une tentative de dépassement et/ou de contournement des Etats membres, en valorisant directement son action auprès des citoyens, dans le but de se construire une légitimité populaire en structurant *une communication réellement réciproque sur l'Internet, qui devient l'expression d'une forme plus directe de la démocratie.*⁴⁰

Conclusion

Alors que la Commission a la responsabilité première pour la politique de communication de l'Union européenne, l'importance du rôle des Etats membres pour la réalisation de la politique de communication de l'Union nous conduit au constat d'une responsabilité collective pour l'information des citoyens. Ce constat nous permet d'appréhender l'Union européenne, comme toute entreprise collective, comme un construit, un consensus entre des acteurs *qui poursuivent, chacun des objectifs divergents, voire contradictoires.*⁴¹ Alors, nous voyons qu'il s'avère être désuet de *chercher le responsable de tel ou tel dysfonctionnement et de l'imputer à sa personnalité,*⁴² soit disant « non démocratique ». Ainsi, nous pouvons déduire que les problèmes de communication de l'Union sont révélateurs du rapport de force existant entre les deux construits organisationnels que sont l'Union européenne et les Etats Nations,⁴³ car nous savons que *le nouveau construit collectif ne peut s'élaborer qu'à partir du construit collectif ancien qui représente la seule expérience humaine disponible, mais, en même temps, il constitue une rupture de ce construit et ne peut donc s'élaborer que contre lui.*⁴⁴

Ainsi, nous pouvons constater que la démocratisation de l'Union européenne se traduit par une évolution des pratiques de communication de ladite organisation. Alors, face aux

³⁶ Commission européenne, *Livre blanc sur la réforme*. Bruxelles. 2001

³⁷ Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'Internet. Faire participer les citoyens* SEC(2007)1742 Bruxelles, le 21 déc. 07. P.6

³⁸ Dacheux E., *Ne pas confondre le symptôme et la maladie. Analyse critique de la politique de communication de l'Union européenne*. Actes du XIV^{ème} congrès national de la SFSIC « Questionner l'internationalisation. Cultures, acteurs, organisations, machines ». Université Montpellier 3. Juin 2004. P. 115.

³⁹ Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'Internet. Faire participer les citoyens* SEC(2007)1742 Bruxelles, le 21 déc. 07. P.17

⁴⁰ Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'Internet. Faire participer les citoyens* SEC(2007)1742 Bruxelles, le 21 déc. 07. P.4

⁴¹ Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Editions du Seuil, Paris. 1977. P.21.

⁴² Mucchielli A., *Etude des communications : Approche par la modélisation des relations*. Armand Colin. Paris. 2004. P.180.

⁴³ Le Saëc O., *Approche systémique des communications de l'Union européenne*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Montpellier 3. 19 mai 2006.

⁴⁴ Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*. Op. Cit. P. 403.

difficultés de la Commission pour *atteindre ou [...] sensibiliser le citoyen lui-même*,⁴⁵ nous pouvons constater que la place centrale d'Europa dans la politique de communication de l'Union répond au double objectif de résoudre le « déficit de communication » de l'Europe, en contournant les Etats membres et/ou « gate keepers » pour communiquer directement avec les citoyens, et, ainsi, renforcer la légitimité populaire et la démocratisation de l'Union européenne. Donc, puisqu'*il n'y a pas de démocratie sans information et communication de masse*,⁴⁶ nous concluons que l'utilisation d'Internet dans la politique de communication de l'Union européenne, au-delà de répondre à l'impératif de *communiquer avec les citoyens et [de] renforcer le processus démocratique*,⁴⁷ s'avère être l'utilisation d'un objet technique dit de « *communication* » [...] *pour résoudre, le mieux possible, un problème lié à une situation de l'existence*⁴⁸ de l'organisation européenne afin d'œuvrer à la concrétisation de l'utopie d'*une nouvelle société basée sur la connaissance [et devant] être ouverte à tous*.⁴⁹

Bibliographie

- Bernoux P., *La sociologie des organisations*, Editions du Seuil. Paris.1985.
- Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'internet. Faire participer les citoyens*. SEC(2007)1742. Bruxelles. 21 décembre 2007.
- Commission européenne, *Quelle Europe ? La construction européenne vue par les Français*. Flash Eurobaromètre 178, enquête réalisée en janvier 2006.
- Commission européenne, *Plan d'action de la Commission relatif à l'amélioration de la communication sur l'Europe*. 20 juillet 2005.
- Commission européenne, *Stratégie politique annuelle pour 2006*. Communication de la commission au Parlement européen et au Conseil. Mars 2005.
- Commission européenne, *L'Europe en mouvement. Vers une Europe de la Connaissance*. Bruxelles. Octobre 2002.
- Commission européenne, *Une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne*. COM (2002) 350 final. Bruxelles. 2 juillet 2002.
- Commission européenne, *Rapport général de l'Union européenne de 2001*. Bruxelles. 2002.
- Commission européenne, *Un nouveau cadre de coopération pour les activités concernant la politique d'information et de communication de l'Union européenne*. COM (2001) 354 final. 27.6.2001.
- Commission européenne, *Vers la commission en ligne : Europa 2ème génération*. Service presse et communication. Bruxelles. 07.2001. D (2000).
- Commission européenne, *Livre blanc sur la gouvernance européenne*. COM 2001. 428 final. Bruxelles. 2001.
- Commission européenne, *Livre blanc sur la réforme*. Bruxelles. 2001.
- Cotteret J.M., *Gouverner, c'est paraître*. Quadrige/PUF. 1997.
- Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Seuil, Paris. 1977
- Dacheux E., *Réflexions sur la couverture audiovisuelle du référendum français*. Annuaire français des relations internationales. Volume VII. La documentation française. 2006.
- Dacheux E., *Ne pas confondre le symptôme et la maladie. Analyse critique de la politique de communication de l'Union européenne*. Actes du XIVème congrès national de la SFSIC « Questionner l'internationalisation. Cultures, acteurs, organisations, machines ». Université Montpellier 3. Juin 2004. P. 115.
- Fontaine P. & Malosse H., *L'Europe de A à Z*. Bruylant.2006.

⁴⁵ Commission européenne, *Une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne*. COM (2002) 350 final. Bruxelles. 2 juillet 2002. P. 21

⁴⁶ Wolton D., *Naissance de l'Europe démocratique*. Flammarion. Paris. 1993. P.368

⁴⁷ Commission européenne, *Communiquer sur l'Europe par l'internet. Faire participer les citoyens*. SEC(2007)1742. Bruxelles. 21 décembre 2007. P.3.

⁴⁸ Mucchielli A., *La nouvelle communication*. Armand Colin. Paris. 2000. P.193.

⁴⁹ Commission européenne, *L'Europe en mouvement. Vers une Europe de la Connaissance*. Bruxelles. Octobre 2002. P.4.

Habermas J., *Sur l'Europe*. Bayard. 2006.

Le Saëc O., *Approche systémique des communications de l'Union européenne*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Montpellier 3. 19 mai 2006.

Maigret E., *Sociologie de la communication et des médias*. Armand Colin. 2003.

Morin E., *Penser l'Europe*. Gallimard. Paris. 1990.

Mucchielli A., *Etude des communications : Approche par la modélisation des relations*. Armand Colin. Paris. 2004.

Mucchielli A., *La nouvelle communication*. Armand Colin. Paris. 2000.

Schuijt W., *Rapport sur la politique d'information des Communautés européennes*. Parlement européen, le 7 février 1972.

Wolton D., *Naissance de l'Europe démocratique*. Flammarion. Paris. 1993.